

les en France et à celles d'autres pays d'Europe qui ont des répercussions importantes en France, mais il concentrera ses efforts sur les secteurs présentés plus haut. Dans le cas de certains secteurs prioritaires, des missions au Canada et en France seront organisées. Le gouvernement assurera la promotion du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et, tout particulièrement, des sections du programme qui permettent aux sociétés d'effectuer des analyses du marché, de participer aux foires commerciales et d'entreprendre des activités d'expansion de marché.

La Direction générale de l'expansion du commerce – Europe, du ministère des Affaires extérieures, est chargée de coordonner la mise en oeuvre du pré-

sent plan de développement des marchés. Les directions sectorielles et les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (MIC-EER) contribueront, dans une large mesure, à la réalisation de ce programme. La section commerciale de l'Ambassade du Canada à Paris assurera la coordination des activités en étroite collaboration avec les directions et apportera une aide essentielle en ce qui a trait aux marchés. Les conseillers commerciaux des provinces, établis en Europe ou dans les capitales provinciales, joueront également un rôle important, avisant les industries de leur ressort des possibilités du marché, de l'aide disponible et des plans d'action proposés.